



Ville d'Ath
Val de Dendre

Service Environnement
Rue de Pintamont 54
7800 Ath

T. 068 68 12 50
F. 068 68 12 59
environnement@ath.be
www.ath.be

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

ENQUETE PUBLIQUE

Réf. Dossier : PUN/2020/2006

Concerne la demande de permis unique de classe 2 de la S.A. e-NosVents, Quai Saint-Brice 35 à 7500 Tournai visant la construction et l'exploitation d'une éolienne de puissance inférieure à 3 MW, dans un établissement situé Avenue des Artisans, 50 à 7822 Ghislenghien.

Installations et activités

I001 éolienne 2500 kW P001

I002 transformateur statique 2700 kVA P001

La demande rentre sous le champ d'application de l'article D.IV.22, 6° et 7° k du CODT (zoning industriel avec périmètre de reconnaissance économique, équipements destinés aux activités à finalité d'intérêt général liées à l'énergie renouvelable). Dès lors, conformément à l'article 81 §2 alinéa 3 du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03/02/2005, **le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont compétents pour statuer sur la présente demande.**

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, à partir du 28/12/2020

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
22/12/2020	28/12/2020 (Suspension des délais d'enquête du 24/12/2020 au 01/01/2021 inclus)	Administration communale 18 janvier 2021 à 11h00	Administration Communale Service de l'Environnement Rue de Pintamont, 54 7800 Ath

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête chaque jour ouvrable pendant les heures de service, ainsi que le jeudi jusqu'à 20h. **Néanmoins, vu le caractère exceptionnel de la crise Covid-19, toute consultation de dossier sera précédée d'un rendez-vous pris auprès du Service Environnement au 068/68.12.50 (du 22 au 31/12/2020 : uniquement de 9H à 12H), afin de définir les modalités de cette consultation.**

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, ou du fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie (Place du Béguinage, 16 à 7000 Mons, tél. : 065/32 80 11).

Fait à Ath, le 22/12/2020

Le Directeur Général,

Bruno BOËL



Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE